

## MAIRIE DE MONT ARANCE-GOUZE-LENDRESSE

(Communes fusionnées)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## Séance du 23 octobre 2015

Le vingt-trois octobre deux mil quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, PEAN, POLHER, LOQUET, et ainsi que, MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALLEFRANQUE.

23-10-2015-10

Pouvoirs:

Mme BERT a donné pouvoir à Mme PEAN

Excusés:

Secrétaire de séance élu : M. DUCOS DUCQ

## OBJET : CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire ajoute que la secrétaire générale a été recruté au 1<sup>er</sup> avril 2015 et compte tenu de sa charge de travail notamment lié à la comptabilité et au suivi des dossiers du personnel, elle ne peut se consacrer aux missions qui lui avait été initialement confiées lors de son recrutement (missions de conseils et de suivi des projets (tels que la rédaction du document unique, agenda accessibilité, plan communal de sauvegarde).

La secrétaire générale a donc sollicité le Maire pour obtenir un renfort de 6 heures par semaine pour la dégager de la gestion de la comptabilité, de la facturation, de la préparation des paies.

A l'occasion de ce renfort et afin de garantir la continuité des services, Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif 2ème classe pour assurer les fonctions de facturation, gestion de la comptabilité ...

La durée hebdomadaire moyenne de travail pourrait être fixée à 6 heures.

La création de l'emploi prendrait effet au 1 er novembre 2015.

Le tableau des emplois serait complété comme suit, à compter du 1er novembre 2015 :

Emploi	Grade associé	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moven de travail
Secrétaire	Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps non complet (6 heures)

Le Maire précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ADOPTE à l'unanimité la proposition du Maire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Mai

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/10/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/10/2015

Jacques CLAVÉ

7 64 63 - Télécopie : 05 59 67 31 27 - Courriel : commont@cdg-64.fr Page 105